

**Compte-rendu de l'audition de Yann Minière par la commission de discipline
de première instance**

Mercredi 08 Février 2012

(20h30 - 22h45)

Réunion tenue en audio conférence à laquelle ont participé : Yann MINIERE, Eddy BONNENFANT, Yann LE PLEUX, Stephen LAMART et Gildas DESVIGNES

Président de séance : Eddy Bonnenfant

Secrétaire de séance : Gildas DESVIGNES

Rappel du contexte

Cette convocation se tient à la demande du comité directeur de la FFDF, suite à d'éventuels faits et propos qui ont été signalés lors de la phase aller du championnat indoor DR2 zone méditerranée, le dimanche 20 novembre 2011 à Carpentras.

Yann Minière ne sera entendu que sur son comportement et ses propos éventuels et non pas sur la non remise des feuilles de fair-play par l'équipe des Vazylence.

Point n°1 : attitude générale lors de la compétition

Yann serait venu à cette compétition animé d'un esprit vindicatif suite à une erreur commise et reconnue par la commission ultime lors de la diffusion du planning.

Yann reconnaît en effet que les épisodes survenus lors de la semaine précédent la compétition ont affecté son état d'esprit, estimant notamment que son club était exagérément lésé par le planning diffusé dans un second temps.

Les membres de la commission ont rappelé à Yann que les plannings ne sont jamais établis dans le but de défavoriser un club, et que des contraintes d'organisation ou des erreurs de planning sont des faits qui peuvent se produire. Dans pareil cas, les revendications doivent passer par un courrier à la commission ultime ou au comité directeur de la FFDF, et non pas se manifester de façon ostentatoire sur le lieu de la compétition concernée ce qui ne favorise pas le bon déroulement du week-end. Par ailleurs la commission rappelle que la maîtrise de soi est un élément primordial dans le bon comportement du joueur d'ultimate, aussi bien envers ses partenaires que de ses adversaires. Des reproches exprimés de façon trop virulente entre joueurs d'une même équipe témoigne d'un mauvais état d'esprit qui peut être ressenti par l'équipe adverse.

Point n°2 : attitude revancharde vis à vis de l'équipe des Fumble 2

Yann se serait montré particulièrement virulent dans le cercle après la rencontre contre les Fumble 2, non pas au sujet du déroulement du match du jour, mais sur la conviction d'avoir reçu de la part des Fumble 1, l'autre équipe du même club, un zéro en note d'esprit du jeu lors de la saison indoor 2010-2011.

Yann reconnaît tout à fait avoir tenu ces propos, qu'il justifie sur la base de deux critères :

- Le fait qu'il aurait entendu dire qu'il avait reçu un zéro de la part d'une équipe, mais en admettant ne pas avoir la certitude qu'il aurait s'agit des Fumble 1.

- Le fait que les discours d'après match des Fumble 1 n'avaient laissé entrevoir aucune remontrance particulière alors que la note aurait été très mauvaise.

Par ailleurs, Yann admet que la grande majorité des joueurs présents lors de son discours ne faisaient pas partie de l'équipe concernée l'an dernier.

Yann admet être sorti du contexte de debriefing du match lors de sa prise de parole, mais il estime que les tensions récurrentes entre deux équipes peuvent être évoquées à ce moment dans le but de les assouplir.

Pour finir, Yann s'est dit contrarié par les habitudes de notation des équipes de DR2, qui ne correspondent pas selon lui au réel esprit du jeu en citant par exemple qu'il était mal vu d'appeler les fautes, alors que selon lui c'est totalement légitime et conforme à l'esprit du jeu.

La commission a apporté la preuve qu'une partie des griefs de Yann sur le 0 reçu l'an passé n'était basée que sur une rumeur infondée. Tous les éléments de notation ont en effet été passé en revue, les Fumble 1 n'avaient infligé de 0 ni à l'aller, ni au retour à l'équipe des Vazylence. Dans tous les cas, la commission souligne un manque de discernement dans cette réaction, du fait que les personnes à qui ont été adressés ces propos n'étaient majoritairement pas celles concernées par les événements de l'an passé, et que les prises de paroles d'après match doivent davantage être utilisées pour revenir sur le déroulement du match plutôt que pour évoquer des faits remontant à la saison passée. Certes les tensions récurrentes peuvent être abordées dans le but d'apaiser les relations mais les propos de Yann semblent avoir été tenus avec une virulence peu propice à une meilleure entente.

Sur la différence de notation constatée entre les différentes divisions, la commission approuve l'analyse de Yann, mais considère que la solution passe par une meilleure formation des clubs débutants, et qu'en attendant il faut savoir faire preuve de compréhension sur leurs erreurs d'appréciation.

Point n°3 : Propos sur les contacts dans l'ultimate

Yann aurait tenu des propos légitimant les contacts dans la pratique de l'ultimate.

Lors de l'entretien, Yann a mis en avant une incompréhension ou une mauvaise interprétation de ses propos et confirme le fait que tout contact est strictement interdit à l'ultimate.

Pour lui, les contacts sont inévitables dès lors que l'on pratique un jeu engagé, mais tout doit être fait pour les éviter le plus souvent possible.

La commission invite Yann à plus de prudence dans la façon d'exprimer ce type d'arguments de sorte à ce qu'il ne puisse pas y avoir d'ambiguïté et rappelle que la plupart des contacts, surtout au niveau DR2, sont plus souvent dus à une mauvaise maîtrise de soi et une mauvaise analyse de la situation conduisant à une prise de risque excessive, plutôt qu'à un réel engagement.

Point n°4 : Mise en avant du statut d'ancien dirigeant de la FFDF

Yann reconnaît avoir mis en avant son statut d'ancien vice-président de la FFDF dans le but de donner une légitimité à l'ensemble de ses propos. Yann indique également en être arrivé là suite à l'impression de n'être pas écouté ni reconnu en tant que joueur expérimenté.

La commission considère qu'en se revendiquant comme ancien dirigeant de la FFDF, il est soumis à une exemplarité accrue. Aussi bien dans son comportement que dans la teneur de ses propos.

Or la FFDF ne cautionne en rien les propos cités précédemment que Yann reconnaît avoir tenus et désapprouve fermement l'attitude générale que Yann nous a décrite.

Conclusion de l'entretien.

Yann se dit personnellement affecté par le fait d'avoir fait l'objet d'une procédure disciplinaire.

Cependant, il indique à la commission ne pas voir en quoi son attitude et ses propos du dimanche 20 novembre ont été en inadéquation avec l'esprit de l'ultimate ni en quoi son comportement a pu perturber le bon déroulement de la compétition, et si une situation identique se reproduisait, il ne changerait pas d'opinion.

Néanmoins, Yann a conscience que son point de vue peut ne pas être partagé et conclue en disant qu'il souhaite désormais ne plus prendre la parole dans les cercles d'après match de se cantonner à son seul rôle de joueur.

Les membres de la commission de discipline remercient Yann pour son honnêteté et sa franchise. En assumant pleinement l'ensemble de ses propos, il a permis à chacun de mieux apprécier la situation. La commission après avoir délibéré estime que l'attitude générale de Yann lors de la journée du 20 novembre n'est pas celle que l'on peut attendre de la part d'un participant à une compétition d'ultimate, à plus forte raison lorsque celui-ci cherche à trouver une légitimité à sa vision des choses en revendiquant son statut d'ancien dirigeant.

En conséquence de quoi elle se prononce, à l'unanimité, en faveur d'une suspension pour l'ensemble de la phase retour indoor DR2 2011/2012, ramenée un match au vue de l'attitude très positive et de la bonne foi évidente de Yann Minière tout au long de la procédure disciplinaire.

Eddy BONNENFANT

Président de la commission disciplinaire
de première instance

Gildas DESVIGNES

Secrétaire de la commission disciplinaire
de première instance